



Association loi 1901

Par miche

Bonjour,
J'aimerais savoir si un conseil d'administration doit être modifié suite à la démission du président d'une association loi 1901. Les statuts de l'asso n'indiquent rien à ce sujet.
Une AG est prévue pour élire un nouveau président; peut-on à cette occasion réélire un nouveau CA?
En vous remerciant pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,
La réponse est dans les statuts de l'association !

Par morobar

Bonjour,
Les administrateurs (membres du CA) sont élus selon une fréquence et une durée inscrite dans les statuts.
Le président itou.
les statuts peuvent prévoir la désignation du Président par élection directe, ou par élection au sein du CA.
Tout est donc possible, et il faut se baser sur les statuts.